

Attestation de contrat de stage IV en situation d'emploi et engagement des acteurs et actrices du milieu

Application de l'article 42 du règlement du [Règlement sur les autorisations d'enseigner](#)

Dans le but de pallier les besoins accrus en personnel enseignant qualifié, le ministère de l'Éducation du Québec permet d'accorder une autorisation provisoire d'enseigner aux personnes étudiantes lorsqu'elles :

- Complètent leur quatrième année d'un baccalauréat en formation à l'enseignement;
- Détiennent une promesse d'engagement d'un employeur attestant qu'il entend lui confier, dans l'année scolaire en cours, un emploi d'enseignant en formation générale en lien direct avec leur baccalauréat, nécessitant une autorisation d'enseigner et que cet emploi ne peut être comblé par le titulaire d'une autorisation d'enseigner.

La décision d'autoriser la réalisation d'un stage IV en situation d'emploi relève des responsables pédagogiques des stages de l'UQTR. Mentionnons qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle et que l'étude du dossier peut mener à un refus lorsque les conditions en place ne sont pas propices au développement des compétences prévues au stage IV.

EXIGENCES QUANT À L'EMPLOI OFFERT ET AU FORMAT DE STAGE :

- Peut désigner un contrat ou un remplacement.
- Doit être directement lié au programme de formation visé et doit respecter les Règles internes de stage du programme dans lequel est inscrite la personne stagiaire.
- Doit placer la personne étudiante dans des conditions propices au développement des compétences attendues en stage IV.
- Différents scénarios sont possibles, selon le moment où l'emploi est effectif. Voici quelques **exemples**. Chaque proposition sera étudiée.

1^{er} scénario : couvrant toute la période de stage

En situation d'emploi

2^e scénario : dans la deuxième partie du stage

Stage	En situation d'emploi <u>dans la ou les groupes-classes de stage</u>
-------	---

3^e scénario : dans la première partie du stage

En situation d'emploi	Stage <u>dans la ou les mêmes groupes-classes</u>
-----------------------	--

4^e scénario : au milieu du stage

Stage	En situation d'emploi <u>dans la ou les groupes-classes de stage</u>	Stage
-------	---	-------

5^e scénario : parallèlement au stage

Stage
En situation d'emploi (à titre de personne enseignante partageante dans la classe de stage au primaire ou pour compléter un pourcentage de tâche au secondaire.)

PRÉCISIONS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE STAGIAIRE :

Tout comme une personne en stage régulier, une personne stagiaire en situation d'emploi reçoit un accompagnement dans le milieu scolaire par une personne enseignante d'expérience. Cette personne est nommée enseignante formatrice et elle assume des fonctions similaires à celles d'une personne enseignante associée sans toutefois prêter de groupes à la personne stagiaire.

Responsabilités de la personne enseignante formatrice

→ Offrir entre 2 à 5 heures d'accompagnement par semaine, en fonction des besoins des étudiants et en s'ajustant de manière à être plus présente lors des périodes cruciales, comme le début du stage.

→ S'assurer que l'accompagnement est approprié et qu'il consiste en :

- Soutenir la personne stagiaire dans la planification de son enseignement
- Soutenir la personne stagiaire dans l'analyse de sa pratique
- Réaliser des observations en classe et offrir des rétroactions
- Assurer une disponibilité quotidienne pour répondre aux différents besoins
- Assurer un suivi régulier du développement des compétences de la personne stagiaire en lien avec ses objectifs de stage et cibles de développement professionnel (évaluation formative)

→ Échanger régulièrement avec la personne superviseure sur les progrès de la personne stagiaire.

→ Participer aux rencontres en triade avec la personne superviseure.

→ Remplir la Grille d'observation et d'évaluation à la fin du stage, et à la mi-stage, lorsque demandé conformément au Guide de stage du programme.

Responsabilités de la personne superviseure

→ Jouer son rôle en fonction des éléments déjà établis dans le plan de cours et dans le guide de stage.

→ Comme dans un stage régulier, offrir un suivi et un accompagnement différenciés en fonction des besoins de la personne stagiaire et de la réalité du stage.

→ Au besoin, envisager une visite additionnelle de supervision permettant d'offrir un accompagnement plus assidu, et ainsi pallier la présence moins grande de la personne enseignante associée.

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Désignation de la personne enseignante formatrice

→ S'assurer que la personne stagiaire sera accompagnée par une personne enseignante formatrice légalement qualifiée, ayant préférablement suivi la formation pour accueillir une personne stagiaire et/ou ayant suffisamment d'expérience pour accompagner une personne stagiaire.

- S'assurer que la personne enseignante formatrice enseigne dans l'école de la personne stagiaire la majorité du temps. Dans certains cas particuliers où ce n'est pas possible, une personne-ressource sur place devra être identifiée pour répondre en cas de besoin ponctuel. L'accompagnement pourra alors être dévolu à une autre personne formatrice (personne enseignante d'une autre école, direction d'établissement, personne conseillère pédagogique) dans la mesure où elle peut assurer une présence significative sur les lieux du stage.
- Transmettre à l'université le nom et la fonction de la personne enseignante formatrice lors de la signature du *Formulaire d'offre de stage IV en situation d'emploi* ci-bas.
- Mettre à la disposition de la personne stagiaire une personne conseillère pédagogique (idéalement avec spécialisation en insertion professionnelle, lorsque possible).

Conditions facilitantes pour la personne enseignante formatrice

- S'assurer que la personne enseignante formatrice puisse offrir à la personne stagiaire un accompagnement soutenu, régulier et quotidien pendant la période du stage (entre 2 à 5 heures par semaine, selon les besoins).

Libération de la personne stagiaire

- Mettre en place les modalités visant à s'assurer que la personne stagiaire soit libérée pour :
 - Participer aux activités universitaires obligatoires (sur le temps de classe s'il y a lieu);
 - Participer aux échanges avec la personne superviseuse à chacune de ses visites.

Suivi par la direction d'établissement

- Faciliter la période de familiarisation de la personne stagiaire avec sa tâche, les lieux, le personnel de l'école, le projet éducatif et les règlements, avant le début du contrat.
- Demeurer une personne-ressource.
- S'il y a lieu, participer à l'évaluation sommative avec la personne enseignante formatrice.

Formulaire d'attestation de stage IV en situation d'emploi

Nom et prénom de la personne étudiante : _____

Programme de formation : _____

Précisions sur l'emploi et la tâche d'enseignement du stagiaire

Nom du centre de services scolaire (le cas échéant) :

Nom de l'établissement : _____

Niveau(x), discipline(s) : _____

Pourcentage de tâche : _____

Durée et dates prévues : _____

Personne enseignante formatrice

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Niveau(x), discipline(s) enseignée(s) : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

J'atteste avoir pris connaissance des responsabilités énoncées dans les pages précédentes quant au rôle de personne enseignante formatrice et je confirme que les conditions énoncées ci-haut seront respectées.

Signature : _____

Date : _____

Direction d'établissement du stage en situation d'emploi

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

J'atteste que les conditions énoncées ci-haut seront respectées.

Signature : _____

Date : _____